

SÉANCE DU MERCREDI 24 AVRIL 2013

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Alain Lachat (PLR), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : David Balmer (PLR), Jean-Louis Berberat (PDC), David Eray (PCSI), Jean-Paul Miserez (PCSI), Giuseppe Natale (CS-POP), Maryvonne Pic Jeandupeux (PS), Christophe Schaffter (CS-POP) et Maëlle Willemin (PDC)

Suppléants : Thierry Simon (PLR), Françoise Chaignat (PDC), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Géraldine Beuchat (PCSI), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Jean Bourquard (PS), Jean-Pierre Petignat (CS-POP) et Jean-Luc Charmillot (PDC)

(La séance est ouverte à 14h15 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes (suite)**13. Question écrite no 2548**

**Mandats spécifiques attribués à des fonctionnaires en retraite
Jean-Pierre Petignat (CS-POP)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

14. Question écrite no 2549

**Hébergement des personnes en difficultés : situation satisfaisante ?
Yves Gigon (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

15. Question écrite no 2550

**Les craintes liées à la pédiatrie de l'Hôpital du Jura sont-elles fondées ?
Martial Courtet (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

16. Question écrite no 2551

**Appel d'urgences 144 : et Neuchâtel... ?
Yves Gigon (PDC)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

17. Question écrite no 2553

**Service civil : qu'en est-il du nombre de places proposées par l'Etat ?
Loïc Dobler (PS)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et de la Coopération

18. Motion no 1059

**Donner la priorité à la formation pour certains groupes cible de personnes en recherche d'emploi ou à l'aide sociale : création d'un groupe de compétences
Francis Charmillot (PS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1059a est accepté par 49 voix contre 2.

19. Question écrite no 2544

**Délocalisation de l'entreprise Berger & Co : quelles aides publiques ? Quid du remboursement ?
Loïc Dobler (PS)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

20. Modification de la loi sur les activités économiques (première lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 28.

Article 15, alinéa 2^{bis}

Gouvernement et majorité de la commission :

Sur demande d'une commune, le Département de l'Economie peut accorder jusqu'à quatre ouvertures dominicales par année, au sens de l'article 19, alinéa 6, de la loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce. Les heures d'ouverture des commerces concernés sont fixées de 06h00 à 17h00. L'autorisation est valable pour tous les commerces de la commune concernée. La demande doit parvenir au plus tard 60 jours avant la date de l'ouverture sollicitée. La décision est publiée au Journal officiel.

Minorité de la commission :

(Pas de nouvel alinéa 2^{bis}.)

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 26.

Article 15, alinéa 2^{ter}

Gouvernement et majorité de la commission :

Sur demande d'un commerce, le Département de l'Economie peut autoriser une vente en soirée jusqu'à 22h00 au plus en cas d'événement extraordinaire et unique tel qu'anniversaire important du commerce concerné. La vente en soirée ne peut avoir lieu qu'en semaine (lundi à vendredi). La demande doit parvenir au plus tard 30 jours avant la date de l'événement.

Minorité de la commission :

(Pas de nouvel alinéa 2^{ter}.)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 22.

Chiffre II, alinéa 1

Gouvernement et majorité de la commission :

La présente modification est soumise au référendum facultatif.

Minorité de la commission :

La présente modification est soumise au référendum obligatoire.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 23.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 37 députés.

21. Motion no 1064

**Mise en valeur du potentiel touristique du Château de Porrentruy
Gabriel Schenk (PLR)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1064a est accepté par 54 députés.

22. Motion no 1065

**Plus que du miel...
Erica Hennequin (VERTS)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que la motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1065 est acceptée par 37 voix contre 12.

23. Interpellation no 809

**Le Jura et les OGM : quelle est la position du Gouvernement ?
Emmanuel Martinoli (VERTS)**

Département de l'Environnement et de l'Équipement

24. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiches 1.03.1, 2.03, 2.06, 3.10, 3.11, 3.23.1, 4.01, 4.03, 4.03.1, 5.07, 5.07.1, 5.12)

25. Question écrite no 2545

**Pollution de la Birse : que fait-on ?
Emmanuel Martinoli (VERTS)**

26. Question écrite no 2546

**Photovoltaïque : où en est-on ?
Emmanuel Martinoli (VERTS)**

27. Question écrite no 2547

**Où en est la mise à jour de l'ordonnance sur l'énergie ?
Emmanuel Martinoli (VERTS)**

28. Question écrite no 2552

**La ligne Delle-Belfort est-elle mort-née ?
Damien Lachat (UDC)**

(Ces points sont renvoyés à la prochaine séance.)

La séance est levée à 16.50 heures.

Delémont, le 25 avril 2013

Le président :
Alain Lachat

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Motion no 1071
- Postulats nos 330 et 331
- Interpellation no 811
- Questions écrites nos 2564 à 2567
- Résolution no 150